



BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

Résolutions de l'Assemblée
Générale Ordinaire

Tunis, le 23 avril 2021

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la tenue à distance de cette Assemblée Générale Ordinaire par les moyens de communication audiovisuelle et ce au vu des circonstances actuelles de l'épidémie du COVID-19.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la situation financière individuelle et sur la situation consolidée au titre de l'exercice 2020 et des rapports des commissaires aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, les conventions réglementées régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2020.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2020 qui s'élève à 281.842.065,140 Dinars comme suit :

(En dinars)

Résultat net de l'exercice	281.842.065,140
Report à nouveau	535.664.611,089
Total à répartir	817.506.676,229
Réserves légales	850.000,000
Réserves pour réinvestissements financiers à prélever sur le Résultat net de l'exercice	167.000.000,000
Résultat distribuable	649.656.676,229
Dividendes	178.500.000,000
Report à nouveau	471.156.676,229

En conséquence, le dividende par action est fixé à 5 dinars par action avec le nouveau nominal de 5 dinars, soit 100% de ce nouveau nominal.

L'Assemblée Générale Ordinaire charge le Directeur Général de mettre en paiement ces dividendes à une date qu'il fixera.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de transférer aux réserves facultatives, les dotations affectées aux réserves pour réinvestissements financiers dans le cadre de la répartition du bénéfice des exercices 2012 et 2013, pour un montant de 747 400 dinars.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de Monsieur Sami HACHICHA de ses fonctions de membre du Conseil d'Administration.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme Monsieur Marc BEAUJEAN et Madame Fatima-Zohra EL FIHRI en tant que membres indépendants au sein du Conseil d'Administration et ce pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme brute de sept cent vingt mille dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2021.

Le Conseil d'Administration en décidera la répartition entre ses membres.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer, en outre, aux membres du comité d'audit, du comité exécutif de crédit, du comité des risques et du comité de nomination et de rémunération la somme brute de trois mille dinars par membre et par présence pour l'exercice 2021.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'augmenter à neuf cent cinquante millions de dinars le montant global maximum, autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2020, pour l'émission par la Banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Dixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la banque ou à toute personne mandatée par lui à l'effet d'effectuer les dépôts et les publications prévues par la loi.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.



BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

Résolutions de l'Assemblée
Générale Extraordinaire

Tunis, le 23 avril 2021

Première Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la tenue à distance de cette Assemblée Générale Extraordinaire par les moyens de communication audiovisuelle et ce au vu des circonstances actuelles de l'épidémie du COVID-19.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier la valeur nominale de l'action et de la réduire de dix (10) dinars à cinq (5) dinars.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 7 des statuts qui devient :

ARTICLE 7 (ancien)

Le capital social est fixé à la somme de cent soixante-dix-huit millions cinq cent mille Dinars (178.500.000 D) divisé en 17.850.000 actions de dix Dinars (10D) chacune, soit :

- 178.128.260 Dinars constitués par 17.812.260 actions en numéraire de Dix Dinars chacune ;
- 371.740 Dinars constitués par 37.174 actions de Dix Dinars chacune, attribuées lors de la création de la BIAT en rémunération des apports en nature effectués par la Société Marseillaise de Crédit à raison de 100.000 Dinars et par le British Bank of the Middle East à raison de 271.740 Dinars.

ARTICLE 7 (nouveau)

Le capital social est fixé à la somme de cent soixante-dix-huit millions cinq cent mille Dinars (178.500.000 D) divisé en 35.700.000 actions de Cinq Dinars (5D) chacune.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au Directeur Général pour assurer la réalisation de la présente réduction de la valeur nominale de l'action.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la banque ou à toute personne mandatée par lui à l'effet d'effectuer les dépôts et les publications prévues par la loi.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE
 SOCIETE ANONYME
 TUNIS - TUNISIE

BILAN
 (états financiers)
 DU 01-01-20 AU 31-12-20
 Unité = En millier DT

	<i>A C T I F</i>	31-12-2020	31-12-2019	VARIATION	EN %
AC 1	CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BC, CCP ET TGT	1 745 226	1 472 884	272 342	18,49%
AC 2	CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	1 444 915	1 734 738	-289 823	-16,71%
AC 3	CREANCES SUR LA CLIENTELE	11 340 970	10 389 129	951 841	9,16%
AC 4	PORTEFEUILLE-TITRE COMMERCIAL	8 022	69 390	-61 368	-88,44%
AC 5	PORTEFEUILLE-TITRE D'INVESTISSEMENT	2 662 720	2 017 817	644 903	31,96%
AC 6	VALEURS IMMOBILISEES	230 874	206 585	24 289	11,76%
AC 7	AUTRES ACTIFS	441 691	441 223	468	0,11%
	TOTAL A C T I F	17 874 418	16 331 766	1 542 652	9,45%

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE
 SOCIETE ANONYME
 TUNIS - TUNISIE

BILAN
 (états financiers)
 DU 01-01-20 AU 31-12-20
 Unité = En millier DT

	<i>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</i>	31-12-2020	31-12-2019	VARIATION	EN %
PA 1	BANQUE CENTRALE CCP ET TGT	780	1 201	-421	-35,05%
PA 2	DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	606 999	1 254 845	-647 846	-51,63%
PA 3	DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE	14 786 832	12 996 824	1 790 008	13,77%
PA 4	EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	328 187	213 572	114 615	53,67%
PA 5	AUTRES PASSIFS	576 194	393 746	182 448	46,34%
	T O T A L P A S S I F	16 298 992	14 860 188	1 438 804	9,68%
	<u>CAPITAUX PROPRES</u>				
CP 1	CAPITAL	178 500	170 000	8 500	5,00%
CP 2	RESERVES	925 766	765 910	159 856	20,87%
CP 3	ACTIONS PROPRES	-	-	-	0,00%
CP 4	AUTRES CAPITAUX PROPRES	3	3	0	0,00%
CP 5	RESULTATS REPORTEES	471 157	535 665	-64 508	-12,04%
CP 6	RESULTAT DE L'EXERCICE	-	-	-	
	T O T A L C A P I T A U X P R O P R E S	1 575 426	1 471 578	103 848	7,06%
	TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	17 874 418	16 331 766	1 542 652	9,45%

Tableau de mouvement des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice 2020

	CAPITAL SOCIAL	RESERVES LEGALES	RESERVES ORDINAIRES	AUTRES RESERVES		AUTRES CAPITAUX PROPRES	RESULTATS REPORTES	RESULTAT DE LA PERIODE	TOTAL
				FONDS SOCIAL	RESERVES POUR REINVESTISSEMENTS EXONERES				
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2020 AVANT REPARTITION	178 500	17 000	34 113	102 483	604 320	3	535 665	281 842	1 753 926
AFFECTATION AGO DU 23/04/2021		850			167 000		-64 508	-103 342	
DIVIDENDES								-178 500	
TRANSFERT DES RESERVES			747		-747				
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2020 APRES REPARTITION	178 500	17 850	34 860	102 483	770 573	3	471 157	-	1 575 426

2.4 Membres actuels du Conseil d'Administration dont le mandat se poursuivra après l'Assemblée :

Nom	Date d'expiration projetée du mandat	Fonction principale occupée
Monsieur Ismaïl MABROUK Président	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2022	Président du Conseil d'Administration de la BIAT Président du Conseil de SOTUBI, SOTUCHOC, IAT, SAIDA GROUP HOLDING, MAGHREB FINANCE et MAGHREB FINANCIERE. Administrateur dans : EXIS, TUNISAVIA, MEDDIS, IDM Président Directeur Général de CFH
Monsieur Tahar SIOUD Représentant des intérêts des petits actionnaires	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2022	Ex-Vice-Gouverneur de la BCT Ex-Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères Ex Ministre du Commerce Ambassadeur à la retraite Président de la Fondation BIAT Président de l'association des anciens ambassadeurs et consuls généraux
Monsieur Karim MILAD	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2022	Président Directeur Général de TTS, Nouvelair, Tunisavia, SOCETOUR, Société Rym, SOHBATO, Djerba Beach Hôtel, Touristique et Hôtelière de Mahdia, Sahara Douz, Nouvelair Handling, Karthago Airlines, Karthago investment Participation et KSM Financière, Catering Tunisie. Président du conseil Safe Flight Academy Vice-Président-Directeur Général de la Société Immobilière et Touristique Marina Gammarth. Gérant de TTS Financière, TTS Internationale, TTS Booking, Société Civile Immobilière Karim, Société Piscines, Service Travel Tours et Société Financière Karim. Administrateur dans Assurances BIAT, CIL, BIAT Capital Risque, Cofib Capital Finances, Gammarth International Clinic, S.E.P.T.H, Générale Equip. Hospitalier et Scientifique, INFOLOG, SABENA Technics, Aviation Training Center Of Tunisia, Tunisie Catering, CIAT, SOPRAT, Société Golf de Tunisie, Société A&B, Alpha Hyundai Motors, Hyundai Gros Tunisie, Hyundai Services Tunisie, Société Passion Immobilière.



BIAT

Engagés
avec vous

Nom	Date d'expiration projetée du mandat	Fonction principale occupée
Monsieur Hichem DRISS	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2022	Président Directeur Général dans 5 sociétés hôtelières. Administrateur dans 4 autres sociétés hôtelières Administrateur dans 4 sociétés Industrielles et de service.
Monsieur Jean MESSINESI	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2022	Président de 'Antiope Consulting SAS' Président honoraire du tribunal de commerce de Paris. Membre du conseil de surveillance de la société Adige sarl. Membre du conseil de l'association à but non lucratif "Centre Européen de Musique", CEM
Monsieur Mohamed Afif CHELBI Membre indépendant	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2022	Ex-ministre de l'industrie et de la technologie.
Monsieur Mehdi SETHOM Membre indépendant	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2022	Gérant des sociétés MCF TUNISIE SARL, MCF SARL, SME Partners SARL et INMA SARL. Membre du conseil d'administration de SPG (Software Productivity Group) et de INMA Holding. Membre du conseil stratégique de la TIA (Tunisian Investment Authority)
Monsieur Mohamed Elyes BEN RAYANA	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2021	Gérants des sociétés eStrat - SARL et Value Digital Services - SARL Administrateur dans BIAT Capital Risques et CFH
Monsieur Fadhel ABDELKEFI	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2022	Président du Conseil d'Administration de la Société TUNISIE VALEURS.